



## EDITORIAL

Voici venir l'automne après un été relativement chaud et sec où l'eau, si elle n'a pas manqué, a dû être économisée. Les roseaux de la station d'épuration ont bien poussé, rendant celle-ci plus performante. Un point positif à souligner.

Nos chères « têtes blondes » ont repris le chemin de l'école où elles ont retrouvé, fidèles au poste, Mme DUMAS et Mme VARÉ, la directrice. L'effectif de cette année reste stable à 40 élèves. La municipalité et l'école ont conjointement fait acte de candidature au projet « école numérique rurale » qui permettra notamment d'équiper 5000 écoles rurales de moins de 2000 habitants en ordinateurs portables, tableau blanc interactif, avec un accès internet de haut débit, une mise en réseau des équipements de l'école, une sécurisation des accès internet et des ressources numériques.

Dans ce Bulletin municipal nous ferons le point, entre autre, sur le projet d'aménagement du cimetière et le fonctionnement du SICTOM.

Bonne lecture à tous et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, idées d'articles ou de rubriques...

Chaleureusement

Isabelle VERNAY

## Relais Familles et dispositifs d'écoute

Le Relais Familles, association de parents très active dans le développement des services aux familles sur la commune de Saint-Genest-Malifaux, a développé en partenariat avec les professionnels du secteur deux dispositifs d'accueil et de soutien : Le Point Écoute jeune et le Relais Écoute Familles. Financés par la fondation de France et le conseil Régional, ses deux points écoutes sont animés par Karen CHANDEZON, psychologue clinicienne.

Le Point Écoute jeune s'adresse spécifiquement aux jeunes de 16 à 25 ans et/ou leurs parents. C'est un lieu d'accueil et d'échanges avec un psychologue, indépendant des établissements scolaires et des structures de soins. Orientation, problèmes scolaires, chômage, échecs, déception sentimentale, conflits familiaux, sexualité, dépendance, isolement, etc. : tous les sujets peuvent ainsi être abordés sans jugement, tous étant susceptibles de susciter des questions voir un mal être qu'il est important de prendre au sérieux.

Le Relais Écoute Familles vise quant à lui à soutenir les familles face aux problèmes qu'elles peuvent rencontrer. Il s'adresse aux adultes, parents, grands-parents, éducateurs, etc., qui se posent des questions, s'inquiètent ou ont des difficultés qui pourraient avoir un impact sur le fonctionnement de la famille. En parler avec un professionnel de l'écoute, en toute confidentialité, peut aider à dénouer des problèmes ou à éviter qu'ils ne s'aggravent.

Le Point Écoute jeune et le Relais Écoute Familles ne sont pas des structures de soins mais des lieux d'accueil et de prévention gratuits et ouvert à tous. Un ou deux entretiens suffiront parfois ; dans d'autres cas un accompagnement plus long et/ou plus spécifique sera proposé.

Ils visent également à faciliter la démarche des personnes en souffrance en leur proposant un rendez-vous assez rapidement et proche de leur domicile :

### Contact :

vendredi après-midi :

04 77 06 58 40

Saint-Genest-Malifaux

mercredi après-midi

04 77 39 11 48

Bourg Argental

# LE SICTOM ZA la font du Loup - ST JUST MALMONT

Territoire:

24 communes de la Loire et Haute-Loire  
appartenant à 2 communautés de communes  
35 000 habitants

## Jeter les déchets ménagers est un geste banal et facile

Ils semblent disparaître immédiatement de notre quotidien dans des poubelles ou autres containers, mais un long cheminement est encore nécessaire avant leur élimination complète.

Cette mission est confiée au Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères auquel adhère notre village depuis de nombreuses années.

C'est grâce à cette organisation entre communes que ces opérations ont pu sans cesse s'améliorer en tenant compte de l'évolution de notre société de consommation tout en gardant le souci constant de la protection de notre environnement.

## 1 Les collectes

### LES ORDURES MÉNAGÈRES

ramassage de porte à porte

6 tournées 2 fois par semaine:

2004 = 9600 tonnes

2007 = 9100 tonnes

### LE TRI SÉLECTIF

apports volontaires / en porte à porte

- aux Eco-Points

- 895 bacs jaunes

- 4 déchetteries

2004 = 630 tonnes (hors collecte du verre)

2007 = 1252 tonnes

## 2 Les traitements

Centre  
d'Enfouissement  
Technique St Just malmont

14 800 tonnes traitées par an  
9100 d'ordures ménagères  
5700 de déchets  
industriels, artisans

Revalorisation des déchets

verre, papiers, cartons, tétrabricks,  
plastiques (PVC,PET,PEHD), conserves,  
métaux divers...

Les matériaux obtenus sont acheminés vers un  
repreneur désigné par Eco Emballage

## COÛT TOTAL

2 340 000€ pour l'année 2007

Répartition	Montant en €	€/habitant	€/tonne
Collecte des ordures ménagères	904 000	27.10	99.26
Traitement des ordures ménagères	445 000	13.36	48.91
Collecte sélective, tri et revalorisation	409 000	12.26	326.38
Déchetteries	282 000	8.44	
Coût annexe de fonctionnement	300 000		

## FINANCEMENT

1 753 000€	75%	Les communes : par le biais du TEOM (taux enlèvement des ordures ménagères) 7,80 %
92 000€	4%	Le soutien d' Eco-Emballage
128 000€	5,5%	La revalorisation des déchets
367 000€	15,5%	Les prestations du Sictom pour des tiers

Remarquablement géré par une équipe s'appliquant sans cesse à améliorer les services et la réduction des coûts, le SICTOM travaille actuellement à l'optimisation des tournées, la promotion du tri sélectif et la revalorisation des déchets.

Concernant notre commune, l'augmentation du tonnage de la collecte sélective montre que les Bessataires ont pris conscience de l'importance de ce tri qui contribue au bénéfice environnemental. Pour améliorer encore ce tri sélectif, la commune a installé d'autres containers jaunes (pied de la Madone, chemin du Tremplin).

Merci donc à tous pour ce geste éco-citoyen. Continuons.

## INFOS DIVERSES

### Ouverture de la Mairie

#### NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

A compter du 1er octobre  
la mairie sera fermée le samedi.  
Rappel des jours d'ouverture :  
MARDI de 10H à 12H  
JEUDI de 14H à 17H  
VENDREDI de 17H30 à 19H

**Cérémonie du 11 novembre**  
**Monument aux morts à 11Heures.**  
Ce moment de souvenir et de recueillement sera suivi d'un « pot de l'amitié » où chacun sera le bienvenu.

#### Noël des seniors

Samedi 12 décembre à 12h00

#### Fleurissement du village

Un grand merci à tous ceux qui entretiennent les fleurs.

**Le père Michel RAMANANJARA**, nouveau curé de la paroisse Saint Marcellin en Pilat, a été accueilli officiellement par Mgr Dominique LEBRUN le dimanche 4 octobre à Marlhès. Nous lui souhaitons la bienvenue.

### AMENAGEMENT DU CIMETIERE : CREATION D'UN COLOMBARIUM

Ce projet sera associé à un jardin du souvenir.

Un columbarium est un ensemble de cases en pierres, dans lesquelles sont déposées les urnes funéraires (ces urnes contiennent les cendres des défunts). Le nombre de cases est variable, la structure étant évolutive, nous pourrions installer 6 ou 7 cases. Celle-ci seront scellées et pourront contenir chacune 3 ou 4 urnes.

Un jardin du souvenir est une petite surface, quelques mètres carrés recouverts de gravier avec un cadre en pierre, dans laquelle les proches peuvent disperser les cendres des défunts.

Ces espaces funéraires seront installés dans la nouvelle partie du cimetière, et nécessiteront la création de deux terrasses.

Actuellement nous consultons les entreprises et montons le dossier de financement (enveloppe cantonale du Conseil Général).

### APPEL D'OFFRE TERRAIN DE SPORTS

A partir du 26 octobre un appel d'offre va être lancé pour les terrains de sports du Bessat comprenant 3 lots:

- terrassement- menuiserie- métallerie

Renseignements sur le site du Bessat ou à la mairie.

### Naissances

Inès MARION  
20/08/2009

Léa MAY  
01/09/2009

### ETAT CIVIL

#### Mariage

Edith SUE  
David NOHARET  
12/09/2009

### Décès

Pierre DESROCHES  
17/07/2009

Bernadette COLOMB  
16/08/2009

## NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau écologique de sites de grande valeur biologique dans lesquels certaines espèces végétales et animales et certains milieux naturels d'intérêt européen doivent être préservés. L'objectif n'est pas de sanctuariser ces sites en interdisant toute nouvelle plantation, mais bien de gérer ces espaces de manière durable par de bonnes pratiques de gestion.

Sur son territoire, le Parc du Pilat a la charge d'animer la mise en œuvre des actions sur chaque site. Les mesures de gestion ne sont pas imposées mais basées sur le volontariat.

Par sa situation le Pilat est écologiquement intéressant. Terre de contrastes, le Parc est soumis à différentes influences climatiques : méditerranéenne en remontant la vallée du Rhône, montagnarde sur les sommets, océanique en périphérie de l'agglomération stéphanoise. Ainsi, le Pilat une foule d'espèces diversifiées se côtoient : cactus à raquette à Malval, Alchemille des Alpes sur les crêts.

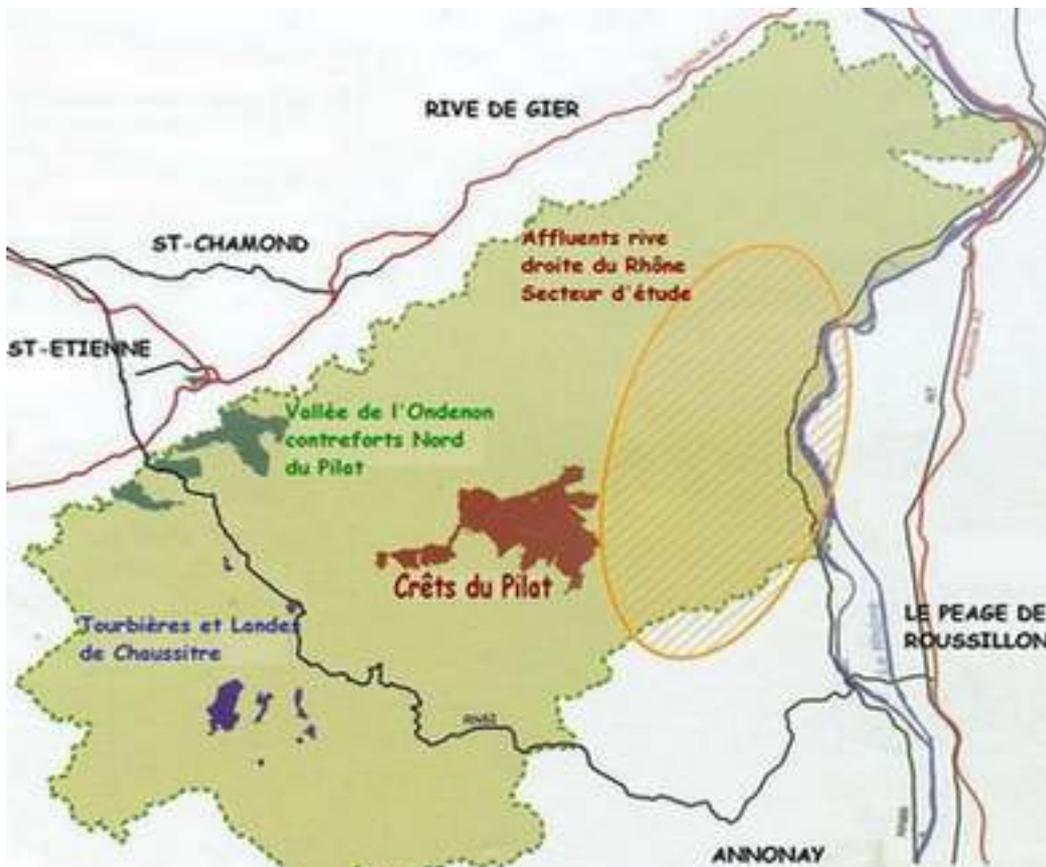
Les quatre sites Natura 2000 du Pilat répartis sur l'ensemble du territoire reflètent cette richesse.

- Crêts du Pilat
- tourbières et landes de Chaussitre
- affluent rive droite du Rhône
- vallée de l'Ondénon

La plupart des milieux naturels repérés comme particulièrement intéressants sont liés à l'agriculture. Sans gestion agricole, ces milieux disparaissent au profit de la forêt.

Sept mesures communes pour les sites Natura 2000 du Pilat sont proposées aux agriculteurs concernés :

- maintenir les prairies naturelles de fauche. Objectif : conserver ces prairies en fleurs.
- gérer les pelouses et landes par une gestion pastorale adaptée. Objectif : limiter l'embroussaillage
- maintenir les pelouses sèches fauchées : cette mesure vise à accompagner les agriculteurs en ne préconisant aucune fertilisation sur ces milieux fragiles
- milieux humides remarquables : fertilisation et utilisation de produits phytosanitaires exclus
- Prairies humides et entretien des biefs : encourager des pratiques favorables à la qualité de l'eau



## Les Crêts du Pilat - Natura 2000 au Bessat

Le site est compris entre Chaubouret et la Sagne Gotey .

Le secteur dit la Pyramide est dominé par des prairies permanentes et une grande partie est classée en tant que « prairie de fauche de montagne », quelques fourrés et landes sont classés « landes sèches européennes », quelques parcelles en hêtraies d'intérêt communautaire.

Les propriétaires des parcelles situées à l'intérieur du site peuvent à leur engagement en faveur de la démarche et en contrepartie bénéficier d'avantages fiscaux sur la durée de l'engagement entre autre l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (la part communale)

Exemple d'engagement pour les pelouses, prairies et landes :

- Ne pas détruire les prairies, les pelouses et les landes (boisement, labour, travail du sol, semis)
- Ne pas employer, de produits phytosanitaires et herbicides
- Favoriser la fauche tardive d'au moins 10 jours
- Autoriser et faciliter l'accès des terrains aux experts et au personnel du Parc du Pilat afin que puissent être menées des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. Le Parc informera préalablement le propriétaire de la date de visites et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations.

Pour plus d'informations prendre contact avec Annie LAGNIET 04 77 20 46 23

